

INSTALLATION DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL LIBÉRAL EN PROFESSION RÈGLEMENTÉE MÉDECINS LIBÉRAUX



Installation/ Reprise



Prérequis

Avoir un projet de création d'entreprise libérale en profession règlementée ou être installé depuis moins d'un an.

Pour les formations en visio, merci de vous munir d'un ordinateur, d'une caméra et d'une connexion internet de qualité.



Durée

7 heures sur une journée



Tarif 250€

-Déjà installé : Prise en charge FAFPM

-Porteur de projet : nous contacter



05 57 81 43 50

contact@oriff-nouvelleaquitaine.fr

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité d'identifier les aspects juridiques, comptables, fiscaux et sociaux de la création d'une entreprise libérale règlementée.

Méthodes pédagogiques

Expositives : par la théorie (PowerPoint)

Actives : par la pratique (cas pratiques, exercices, mises en situation)

Objectifs opérationnels

Identifier le régime libéral

Identifier les spécificités juridiques, fiscales et sociales de ce régime

Connaître les démarches et formalités de la création

Modalités d'évaluation

Quizz en début et fin de formation

Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Prochaines sessions

Mardi 11 Mars le matin

Vendredi 14 Mars l'après-midi

Nombre de places limité à 20 participants



97,15%*

Taux de satisfaction

* Note basée sur l'année 2023

100%**

Taux de recommandation

** Note basée sur l'année 2023



INSTALLATION DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL LIBÉRAL EN PROFESSION RÈGLEMENTÉE MÉDECINS LIBÉRAUX PROGRAMME

12/12/2024

Mardi 11 Mars 2025

MATIN

09H00 à 09H15

Accueil des participants

09H15 à 10H20

Intervention d'un fiscaliste

- Définition de la profession libérale (réglementée et non réglementée)
- Les formalités d'installation
- Les différents modes d'exercice
- Le statut juridique de l'entreprise individuelle

10H30 à 10H40 Pause

10H40 à 12H30

Le statut fiscal et la comptabilité

- Le régime Micro BNC
- Le régime réel de la déclaration contrôlée
- Débriefing, échanges

Vendredi 14 Mars 2025

APRÈS-MIDI

13H30 à 16H00

Intervention de l'URSSAF

- Le régime social des professionnels libéraux
- Les cotisations sociales (taux et déclarations)
- La protection sociale
- Les caisses de retraites
- Les aides à la création
- L'immatriculation de l'entreprise libérale
- Les réseaux et les lieux de renseignements et d'accueil

16H00 à 16H10 Pause

16H10 à 17H

Intervention d'un fiscaliste

- Tests et évaluation des connaissances
- Débriefing, échanges
- Questionnaire de satisfaction



MODALITÉS D'ACCÈS

Formation dispensée en distanciel :

- 24 à 48h avant la formation, une convocation vous sera envoyé avec le lien de connexion.
- Merci de vous munir d'un ordinateur, d'une caméra et d'une connexion internet de qualité.